FICHE DE DONNÉES DE **SÉCURITÉ**



Les informations contenues dans cette fiche signalétique sont exigées en vertu de Règlement sur les produits dangereux 2015.

Date d'édition/Date de révision 2 Septembre 2023

Version 7.01

Section 1. Identification

Nom du produit : SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

: 00191708 Code du produit **Autres moyens** : Non disponible.

d'identification

Type de produit : Liquide.

<u>Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées</u>

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/ : Revêtement.

du mélange

Utilisations non recommandées

: Non applicable.

Fournisseur : PPG Architectural Coatings Canada, Inc.

> 1550, rue Ampère, bureau 500 Boucherville (Québec) J4B 7L4

Canada

+1 450-655-3121

PPG Industries. Inc. One PPG Place Pittsburgh, PA 15272

Numéro de téléphone à

composer en cas d'urgence (514) 645-1320 (Canada)

01-800-00-21-400 (Mexique)

: (412) 434-4515 (États-Unis)

Renseignements

Techniques

: 888-977-4762

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 1

CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Canada Page 1 de 23

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

Nom du produit

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 2. Identification des dangers

(Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES -

Catégorie 1

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Mentions de danger

: Danger

Liquide et vapeurs inflammables.
 Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Peut nuire à la fertilité ou au foetus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (organes de l'audition, poumons)

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

Conseils de prudence

Prévention

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention

: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Agents photosensible: En cas de contact oculaire accidentel, évitez toute exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car une irritation grave, y compris des brûlures, peuvent en découler. Ces réactions peuvent être retardées – obtenez de l'aide médicale en cas d'apparition de douleur, d'irritation, ou de boursuflure après le contact. En cas de contact cutané accidentel, évitez toute exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car une irritation grave, y compris des brûlures, peuvent en découler. Ces réactions peuvent être retardées – obtenez de l'aide médicale en cas d'apparition de douleur, d'irritation, de rash ou de boursuflure après le contact.

Canada

Page 2 de 23

Nom du

produit

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 2. Identification des dangers

Stockage

: Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

: Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. Ce produit contient de la silice cristalline pouvant causer le cancer du poumon ou la silicose. Le risque de cancer ou de silicose dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière des surfaces de ponçage ou aux bruines de pulvérisations. L'exposition répétée de fortes concentrations de vapeur peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. L'inhalation de concentrations de vapeurs ou d'aérosols supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Émet des fumées toxiques lorsque chauffé.

Fourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue: 44.7 % (orale), 53.3 % (cutanée), 73.8 % (par inhalation)

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

on : Mélange

Nom du produit

: SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Autres moyens d'identification

: Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Numéro CAS
quartz (SiO2) (>10 microns)	quartz; Silices cristallines: quartz; Silice	15 - 40	14808-60-7
xylène	xylène, mélange d'isomères, pur; Xylène (mélange d'isomères); xylène, brut	10 - 30*	1330-20-7
Brai de goudron de houille volatile	brai de goudron de houille à haute température; Hydrocarbures polycycliques aromatiques (fraction soluble dans le benzène); Brai de goudron de houille; Brai, goudron de houille, haute température; Brai; brai de houille (fraction soluble dans le benzène); goudron de houille	7 - 13*	65996-93-2
talc sans fibres asbestiformes	Fibres minérales naturelles - Talc; Talc, sans amiante; talc (Mg3H2(SiO3)4); talc ne contient pas des fibres de l'amiante	5 - 10*	14807-96-6
Éther de bisphénol A et de diglycidyle	2,2'-[(1-Méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane; 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne; 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl] propane; bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl] propane; éther diglycidique du bisphénol A; 2,2-bis[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]	3 - 7*	1675-54-3

Canada Page 3 de 23

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

Code du produit Nom du

produit

00191708

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

	propono		T T
	propane		
RESINE EPOXY (700 <mw<=1100)< td=""><td>phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with 2,2'-[(1-methylethylidene)bis (4,1-phenyleneoxymethylene)]bis[oxirane] (700<mw<=1100)< td=""><td>1 - 5*</td><td>25036-25-3</td></mw<=1100)<></td></mw<=1100)<>	phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with 2,2'-[(1-methylethylidene)bis (4,1-phenyleneoxymethylene)]bis[oxirane] (700 <mw<=1100)< td=""><td>1 - 5*</td><td>25036-25-3</td></mw<=1100)<>	1 - 5*	25036-25-3
quartz (SiO2) (<10 microns)	quartz; Silices cristallines: quartz; Silice	1 - 5*	14808-60-7
Éther monométhylique de propylène glycol	1-méthoxypropan-2-ol; Méthoxy-1 propanol-2; Éther monométhylique du propylène glycol; 1-méthoxypropane-2-ol; 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol; ether méthylique du propylène-glycol; méthoxy-1-propanol-2; 1-méthoxypropanol-2; éther 1-méthylique d'alpha-propylèneglycol; éther 1-méthylique d'α-propylèneglycol	1 - 5*	107-98-2
huile de créosote, fraction acénaphtène	huile de lavage; huile de rinçage	1 - 5*	90640-84-9
Éthylbenzène	Ethylbenzène	1 - 5*	100-41-4
distillats (goudron de houille), huiles lourdes	Huile anthracénique lourde	0.1 - 1*	90640-86-1
phénol ramifié, nonyl-4	p-Nonylphénol ramifié; 4-nonylphénol, ramifié	0.1 - 1*	84852-15-3
Naphtalène	NAPHTALÈNE RAFFINÉ; NAPHTALÈNE FONDU; NAPHTALÈNE BRUT; naphtalène, pur; naphtalène, brut	0.1 - 1*	91-20-3
Benzo(b)fluoranthène	Benzo(e)fluoranthène; benzo[e] acéphénanthrylène; benzo[e] acephénanthrylène; benz[e] acéphénanthrylène; benzo[b]fluoranthène	0.1 - 1*	205-99-2
Benzo(k)fluoranthène	benzo[k]fluoranthène	0.1 - 1*	207-08-9
Benz(a)anthracène	benzo[a]anthracène; Benzo(a)anthracène; benz[a]anthracène	0.1 - 1*	56-55-3
Chrysène	chrysen; CHR; 1,2-BENZPHENANTHRENE; BENZO(a) PHENANTHRENE; chrysene [PAH, POM]; CHR; 1,2,5,6-Dibenzonaphthalene; 1,2-Benzophenanthrene; Benzoaphenanthrene; Chrysen; Chrycene	0.1 - 1*	218-01-9
Benzo(a)pyrène	benzo[def]chrysène; benzo[a]pyrène; hydrocarbures aromatiques polycycliques; HAP; benzo[pqr]tétraphène	0.1 - 1*	50-32-8
Benzo(e)pyrène	benzo[e]pyrène	0.1 - 1*	192-97-2

Canada Page 4 de 23

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

Nom du

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

produit

*Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

- : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
 - En cas de contact oculaire accidentel, évitez toute exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car une irritation grave, y compris des brûlures, peuvent en découler. Ces réactions peuvent être retardées obtenez de l'aide médicale en cas d'apparition de douleur, d'irritation, ou de boursuflure après le

Inhalation

: Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.

Contact avec la peau

: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

En cas de contact cutané accidentel, évitez toute exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car une irritation grave, y compris des brûlures, peuvent en découler. Ces réactions peuvent être retardées – obtenez de l'aide médicale en cas d'apparition de douleur, d'irritation, de rash ou de boursuflure après le contact.

Ingestion

: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation

: Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation

larmoiement rougeur

Canada F

Page 5 de 23

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

Nom du produit

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 4. Premiers soins

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur sécheresse gerçure

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers

: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs

appropriés

: NE PAS utiliser de jet d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit

: Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

: Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO2, de l'eau vaporisée (brouillard) ou

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

oxydes de carbone oxydes d'azote composés halogénés oxyde/oxydes de métal

Canada Page 6 de 23

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

Nom du produit

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Canada Page 7 de 23

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

produit Nom du produit

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Précautions particulières

: Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Si ce produit fait partie d'un système à plusieurs constituants, lisez la fiche de données de sécurité (s) pour l'autre ou les composants avant mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun de ses parties.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Stocker entre les températures suivantes: 0 à 35°C (32 à 95°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Canada

Page 8 de 23

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

produit Nom du

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

produit

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
quartz (SiO2) (>10 microns)	CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). [Silica, Crystalline - alpha quartz and Cristobalite Respirable] TWA: 0.025 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Silice cristalline (Quartz ou tripoli)] TWA: 0.1 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable CA Québec Provincial (Canada, 6/2022). [Silice cristalline, quartz] VEMP: 0.1 mg/m³ 8 heures. Forme: La poussière respirable. CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 0.025 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable particulate CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). TWA: 0.05 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire
xylène	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Dimethylbenzene (o,m & p isomers)] 15 min OEL: 651 mg/m³ 15 minutes. 15 min OEL: 150 ppm 15 minutes. 8 hrs OEL: 434 mg/m³ 8 heures. 8 hrs OEL: 100 ppm 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). [Xylene (o, m & p isomers)] STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 6/2022). [Xylène (isomères o,m,p)] VECD: 651 mg/m³ 15 minutes. VECD: 150 ppm 15 minutes. VEMP: 434 mg/m³ 8 heures. VEMP: 434 mg/m³ 8 heures. VEMP: 100 ppm 8 heures. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Xylene (o-, m-, p-isomers)] STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Xylene (o, m-, p-isomers)] STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.
Brai de goudron de houille volatile	CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). [Coal tar pitch volatiles as benzene-soluble aerosol] TWA: 0.2 mg/m³, (as benzene-soluble

Canada Page 9 de 23

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

Nom du produit

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

aerosol) 8 heures.

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Coal tar pitch volatiles as benzene soluble aerosol]

TWA: 0.2 mg/m³, (as benzene soluble aerosol) 8 heures.

CA Québec Provincial (Canada, 6/2022).

VEMP: 0.2 mg/m³, () 8 heures.

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Coal tar pitch volatiles as benzene solubles]

8 hrs OEL: 0.2 mg/m³, (as benzene solubles) 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 0.6 mg/m³, (measured as benzene soluble aerosol) 15 minutes.

TWA: 0.2 mg/m³, (measured as benzene soluble aerosol) 8 heures.

CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022).

TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable **CA Ontario Provincial (Canada).**

TWA: 2 ppb Forme: Respirable TWA: 2 mg/m³ Forme: Respirable

CA Québec Provincial (Canada, 6/2022).

VEMP: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: La poussière respirable.

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).

8 hrs OEL: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable particulate

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).

TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable particulate matter.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire

Aucune.

Aucune.

CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). [Silica, Crystalline - alpha quartz and Cristobalite Respirable]

TWA: 0.025 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Silice cristalline (Quartz ou tripoli)]

TWA: 0.1 mg/m³ 8 heures. Forme:

Respirable CA Québec Provincial (Canada, 6/2022).

[Silice cristalline, quartz]
VEMP: 0.1 mg/m³ 8 heures. Forme: La

poussière respirable.

talc sans fibres asbestiformes

Éther de bisphénol A et de diglycidyle RESINE EPOXY (700<MW<=1100) quartz (SiO2) (<10 microns)

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

produit Nom du

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

produit

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).

8 hrs OEL: 0.025 mg/m³ 8 heures. Forme:

Respirable particulate

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

TWA: 0.05 mg/m³ 8 heures. Forme:

Fraction alvéolaire

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).

15 min OEL: 553 mg/m³ 15 minutes. 15 min OEL: 150 ppm 15 minutes. 8 hrs OEL: 369 mg/m³ 8 heures. 8 hrs OEL: 100 ppm 8 heures.

CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022).

STEL: 100 ppm 15 minutes. TWA: 50 ppm 8 heures.

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).

STEL: 100 ppm 15 minutes. TWA: 50 ppm 8 heures.

CA Québec Provincial (Canada, 6/2022).

VECD: 553 mg/m³ 15 minutes. VECD: 150 ppm 15 minutes. VEMP: 369 mg/m³ 8 heures. VEMP: 100 ppm 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.

Aucune.

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).

15 min OEL: 543 mg/m³ 15 minutes. 15 min OEL: 125 ppm 15 minutes. 8 hrs OEL: 434 mg/m³ 8 heures. 8 hrs OEL: 100 ppm 8 heures.

CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022).

TWA: 20 ppm 8 heures.

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).

TWA: 20 ppm 8 heures.

CA Québec Provincial (Canada, 6/2022).

VEMP: 20 ppm 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 125 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.

Aucune.

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). Absorbé par la peau.

15 min OEL: 79 mg/m³ 15 minutes. 15 min OEL: 15 ppm 15 minutes. 8 hrs OEL: 52 mg/m³ 8 heures. 8 hrs OEL: 10 ppm 8 heures.

Éther monométhylique de propylène glycol

huile de créosote, fraction acénaphtène Éthylbenzène

distillats (goudron de houille), huiles lourdes phénol ramifié, nonyl-4 Naphtalène

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

produit Nom du

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

produit

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). Absorbé par la peau.

TWA: 10 ppm 8 heures.

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).

Absorbé par la peau. TWA: 10 ppm 8 heures.

CA Québec Provincial (Canada, 6/2022).

Absorbé par la peau. VEMP: 10 ppm 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau.

STEL: 15 ppm 15 minutes. TWA: 10 ppm 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Particulate polycyclic aromatic hydrocarbons as benzene solubles]

STEL: 0.6 mg/m³, (measured as benzene solubles) 15 minutes.

TWA: 0.2 mg/m³, (measured as benzene solubles) 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Particulate polycyclic aromatic hydrocarbons as benzene solubles]

STEL: 0.6 mg/m³, (measured as benzene solubles) 15 minutes.

TWA: 0.2 mg/m³, (measured as benzene solubles) 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Particulate polycyclic aromatic hydrocarbons as benzene solubles]

STEL: 0.6 mg/m³, (measured as benzene solubles) 15 minutes.

TWA: 0.2 mg/m³, (measured as benzene solubles) 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Particulate polycyclic aromatic hydrocarbons as benzene solubles]

STEL: 0.6 mg/m³, (measured as benzene solubles) 15 minutes.

TWA: 0.2 mg/m³, (measured as benzene solubles) 8 heures.

CA Québec Provincial (Canada, 6/2022). VEMP: 0.005 mg/m³ 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Particulate polycyclic aromatic hydrocarbons as benzene solubles]

STEL: 0.6 mg/m³, (measured as benzene solubles) 15 minutes.

TWA: 0.2 mg/m³, (measured as benzene solubles) 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Particulate polycyclic aromatic hydrocarbons as benzene solubles]

Benzo(b)fluoranthène

Benzo(k)fluoranthène

Benz(a)anthracène

Chrysène

Benzo(a)pyrène

Benzo(e)pyrène

Canada Page 12 de 23

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

Nom du produit

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

STEL: 0.6 mg/m³, (measured as benzene solubles) 15 minutes.

TWA: 0.2 mg/m³, (measured as benzene solubles) 8 heures.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées

: Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale Protection de la peau

: Lunettes anti-éclaboussures.

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Gants Protection du corps

: caoutchouc butyle

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Canada Page 13 de 23

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

Nom du

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Non disponible.

Odeur : Aromatique. [Fort]

Seuil olfactif : Non disponible.

Point de fusion : Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: 31.2°C (88.2°F)

Température d'auto-

Point d'ébullition

inflammation

Température de

décomposition

Inflammabilité : Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

(d'inflammation)

Taux d'évaporation

: Non disponible.

: >37.78°C (>100°F)

: 270°C (518°F)

: Non disponible.

: Non disponible.

Tension de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : 1.55 Densité (lb / gal) : 12.94

Solubilité : Médias Résultat

reau froide Non soluble Non soluble

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non applicable.

Viscosité : Cinématique (40°C (104°F)): >21 mm²/s (>21 cSt)

Volatilité : 27% (v/v), 20.601% (p/p)

% Solide. (p/p) : 79.399

Canada Page 14 de 23

produit

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique

: Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter

: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Matériaux incompatibles

: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques: agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

Produits de décomposition dangereux

Fout dépendant des conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxydes d'azote composés halogénés oxyde/ oxydes de métal

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
x ylène	DL50 Cutané	Lapin	1.7 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4.3 g/kg	-
Brai de goudron de houille volatile	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3300 mg/kg	-
Éther de bisphénol A et de diglycidyle	DL50 Cutané	Lapin	23000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	15000 mg/kg	-
RESINE EPOXY (700 <mw <="1100)</td"><td>DL50 Cutané</td><td>Rat</td><td>>2000 mg/kg</td><td>-</td></mw>	DL50 Cutané	Rat	>2000 mg/kg	-
•	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-
Éther monométhylique de propylène glycol	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	>7000 ppm	6 heures
, .,	DL50 Cutané	Lapin	13 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5.2 g/kg	-
Éthylbenzène	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	17.8 mg/l	4 heures
•	DL50 Cutané	Lapin	17.8 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3.5 g/kg	-
phénol ramifié, nonyl-4	DL50 Cutané	Lapin	2.14 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1300 mg/kg	-
Naphtalène	DL50 Cutané	Lapin	>20 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	490 mg/kg	-

Conclusion/Résumé **Irritation/Corrosion**

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

00191708 Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

produit Nom du produit

Code du

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
kýlène	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
Éther de bisphénol A et de diglycidyle	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures	-
	Yeux - Rougeur des conjonctives	Lapin	0.4	24 heures	-
	Peau - Œdème	Lapin	0.5	4 heures	-
	Peau - Érythème/Escarre	Lapin	0.8	4 heures	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	4 heures	-
phénol ramifié, nonyl-4	Peau - Érythème/Escarre	Lapin	4	-	-

Conclusion/Résumé

Peau: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.Yeux: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.Respiratoire: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Sensibilisation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Ether de bisphénol A et de diglycidyle	peau	Souris	Sensibilisant

Peau : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Respiratoire : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
guartz (SiO2) (>10 microns)	-	1	Est un cancérogène humain connu.
xylène	-	3	-
Brai de goudron de houille volatile	-	1	-
Éther de bisphénol A et de diglycidyle	-	3	-
quartz (SiO2) (<10 microns)	-	1	Est un cancérogène humain connu.
Éthylbenzène	-	2B	-
Naphtalène	-	2B	Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour les humains.
Benzo(b)fluoranthène	+	2B	Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour les humains.
Benzo(k)fluoranthène	+	2B	Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour les humains.
Benz(a)anthracène	+	2B	Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour les humains.
Chrysène	-	2B	-
Benzo(a)pyrène	-	1	Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour les humains.

Canada Page 16 de 23

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

produit Nom du

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

produit

Section 11. Données toxicologiques

Benzo(e)pyrène - 3 -

Cancérogène Code de classification:

IARC: 1, 2A, 2B, 3, 4

NTP: Est un cancérogène humain connu; Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour les

humains OSHA: +

Non inscrit/Non réglementé: -

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
kýlène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
talc sans fibres asbestiformes	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
Éther monométhylique de propylène glycol	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
quartz (SiO2) (<10 microns)	Catégorie 1	inhalation	-
huile de créosote, fraction acénaphtène	Catégorie 2	-	poumons
Éthylbenzène	Catégorie 2	-	organes de l'audition
Naphtalène	Catégorie 2	-	-
Chrysène	Catégorie 2	-	-
Benzo(a)pyrène	Catégorie 2	-	-

Organes cibles

: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : foie, rate, cerveau, moelle osseuse.

Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, le système nerveux, le coeur, vessie, système cardiovasculaire, les voies respiratoires supérieures, système immunitaire, peau, système nerveux central (SNC), oreilles, oeil, cristallin ou cornée.

Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
xylène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
huile de créosote, fraction acénaphtène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation: Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

Canada Page 17 de 23

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

Nom du

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

produit

Section 11. Données toxicologiques

Contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau. Peut provoquer une allergie

cutanée.

Ingestion: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur sécheresse gerçure

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Ce produit contient de la silice cristalline pouvant causer le cancer du poumon ou la silicose. Le risque de cancer ou de silicose dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière des surfaces de ponçage ou aux bruines de pulvérisations. L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Il existe des preuves que des surexpositions répétées à la vapeur de solvants organiques, combinées à une exposition à des bruits forts continuels, peuvent provoquer une plus grande perte de l'audition que dans le cas d'une exposition au bruit seulement. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements. Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus. ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Exposition de courte durée

Canada Page 18 de 23

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

produit Nom du

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

produit

Section 11. Données toxicologiques

Effets immédiats possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets différés possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Exposition de longue durée

Effets immédiats

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités

Effets différés possibles

: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité

: Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau

d'exposition.

Mutagénicité

: Peut induire des anomalies génétiques.

Toxicité pour la reproduction

: Peut nuire à la fertilité ou au foetus.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/ kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
MGMACOVER 300 K BASE BROWN	6545.5	4828.5	N/A	19.5	2.5
xylène	4300	1700	N/A	11	1.5
Brai de goudron de houille volatile	3300	N/A	N/A	N/A	N/A
Éther de bisphénol A et de diglycidyle	15000	23000	N/A	N/A	N/A
RESINE EPOXY (700 <mw<=1100)< td=""><td>2500</td><td>2500</td><td>N/A</td><td>N/A</td><td>N/A</td></mw<=1100)<>	2500	2500	N/A	N/A	N/A
Éther monométhylique de propylène glycol	5200	13000	N/A	N/A	N/A
Éthylbenzène	3500	17800	N/A	17.8	1.5
phénol ramifié, nonyl-4	1300	2140	N/A	N/A	N/A
Naphtalène	490	N/A	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Canada Page 19 de 23

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

Code du produit

produit

Nom du

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 12. Données écologiques

00191708

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Ether de bisphénol A et de diglycidyle	Aiguë CL50 1.8 mg/l Eau douce	Daphnie - <i>daphnia magna</i>	48 heures
	Chronique NOEC 0.3 mg/l	Daphnie	21 jours
Éther monométhylique de propylène glycol	Aiguë CL50 23300 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 >4500 mg/l Eau douce	Poisson	96 heures
Éthylbenzène	Aiguë CE50 1.8 mg/l Eau douce	Daphnie	48 heures
	Chronique NOEC 1 mg/l Eau douce	Daphnie - Ceriodaphnia dubia	-
phénol ramifié, nonyl-4	Aiguë CE50 0.044 mg/l Aiguë CL50 0.221 mg/l	Crustacés - <i>Moina macrocopa</i> Poisson	48 heures 96 heures

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat		Dosage	Inoculum
E thylbenzène	-	79 % - Facilement -	10 jours	-	-
Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquation	que	Photolyse		Biodégradabilité
kylène Éther de bisphénol A et de diglycidyle Éthylbenzène	-		-		Facilement Non facilement Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
x ylène	3.12	7.4 à 18.5	Faible
Brai de goudron de houille volatile	6.04	-	Élevée
Éther monométhylique de propylène glycol	<1	-	Faible
Éthylbenzène	3.6	79.43	Faible
phénol ramifié, nonyl-4	5.4	251.19	Faible
Naphtalène	3.4	85.11	Faible
Benzo(b)fluoranthène	5.78	-	Élevée
Benzo(k)fluoranthène	6.11	-	Élevée
Benz(a)anthracène	5.76	257.04	Faible
Chrysène	5.81	-	Élevée
Benzo(a)pyrène	6.13	-	Élevée
Benzo(e)pyrène	6.44	-	Élevée

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition : Non disponible. sol/eau (Koc)

Canada Page 20 de 23

Nom du

produit

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Section 14. Informations relatives au transport

	TDG	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PAINT	PAINT
Classe de danger relative au transport	3	3	3
Groupe d'emballage	III	III	III
Dangers environnementaux	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.
Substances polluantes en milieu marin	(Brai de goudron de houille volatile, Éther de bisphénol A et de diglycidyle)	Pitch, coal tar, high-temp., bis- [4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl] propane)	Non applicable.

Autres informations

TDG : La marque de polluant marin n'est pas obligatoire lors du transport routier ou ferroviaire.

IMDG : The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.

IATA : La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par

d'autres règlements sur le transport.

Canada Page 21 de 23

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

Nom du produit

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 14. Informations relatives au transport

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO

: Non applicable.

Proof of classification statement

: Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.18-2.19 (Classe 3), 2.7 (Marque de polluant marin).

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes de l'inventaire national

Inventaire du Canada (DSL) : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé : 2 * Inflammabilité : 3 Risques : 0

physiques

(*) - Effets chroniques

Mise en garde: Les évaluations HMIS® sont basées sur une échelle de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques significatifs. Bien que les évaluations HMIS® et l'étiquette associée ne soient pas obligatoires sur les FS ou les produits quittant une installation régie en vertu du règlement 29 CFR 1910.1200, le préparateur a le choix de les fournir, le cas échéant. Les évaluations HMIS® sont à utiliser dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme HMIS® complet. HMIS® est une marque déposée et une marque de service de l'American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

National Fire Protection Association (États-Unis)

Santé : 2 Inflammabilité : 3 Instabilité : 0

Date d'édition/Date de 2 Septembre 2023

révision

Organisation ayant préparé : EHS

la FDS

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Déni de responsabilité

Canada Page 22 de 23

produit

00191708

Date d'édition 2 Septembre 2023 Version 7.01

Nom du SIGMACOVER 300 K

SIGMACOVER 300 K BASE BROWN

Section 16. Autres informations

L'information contenue dans cette fiche technique repose sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Cette information a pour but d'attirer l'attention sur les aspects liés à la santé et à la sécurité qui se rapportent aux produits fournis par PPG, et de recommander des mesures de précaution pour l'entreposage et la manutention des produits. Aucune garantie n'est donnée quant aux propriétés des produits. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas de défaut d'observer les mesures de sécurité décrites dans cette fiche technique ou en cas de mauvais usage des produits.

Canada Page 23 de 23